



Dégat des eaux, convention entre assurance ?

Par **taxi 34**, le **29/11/2009** à **18:41**

Bonjour,

J'ai eu un dégat des eaux dans un appartement que je loue par une infiltration d'eau dans la toiture. l'assurance de mon locataire m'a répondu qu'il y avait une convention entre assureurs, qui dit que dès que l'on connait la date de départ, c'est l'assurance adverse qui prend en charge le sinistre. L'assurance de mon syndic a donc pris en charge le sinistre.

Et là, la voisine du dessous a été inondés par mon locataire, dans ce cas quelle assurance rentre en compte, sachant que je n'ai pas d'assurance pour l'intérieur. Merci de vos réponses.